



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	8
Nombre de Pouvoir	
Nombre de votant	8

L'An deux mille vingt six le vingt neuf Avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Gilhoc Sur Ormèze (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LENZINI Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/04/2026

Date d'affichage le: 24/04/2026

Présents: Mme BASSET Angélique, M BERTHIER Jérôme, Mme DEBEAUX Céline, M GAMON Norbert, M JUNIQUE Vincent, Mme LENZINI Perrine, M LONGUEVILLE Alain, M MAILLE Emmanuel,

Absents: M ARMANDON Gérard, Mme ESSON Christine (excusée),

Secrétaire de Séance : M MAILLE Emmanuel

Après l'arrivée des membres du conseil municipal, Madame La Maire ouvre la séance à 20h30

Approbation du procès verbal du 21/04/2026 est approuvé à l'unanimité

Madame la Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique exercice 2025 du Budget Eau et Assainissement, et arrête ainsi les comptes.

Délibération: N°2026/30

Objet: Vote du Compte financier Unique du Budget Eau et Assainissement

***Investissement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2025	285 277,47 €
	Réalisé en 2025	40 671,27 €
	Reste à réaliser :	0,00€
RECETTES	Prévu au budget 2025	285 277,47 €
	Réalisé en 2025	205 416,34 €
	Reste à réaliser :	

*** Fonctionnement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2025	151 151,52€
	Réalisé en 2025	111 533,24€
	Reste à réaliser :	0,00 €
RECETTES	Prévu au budget 2025	151 151,52€
	Réalisé en 2025	140 366,94€
	Reste à réaliser :	0,00 €

***Résultat de Clôture de l'exercice :**

INVESTISSEMENT	164 745,07 €
FONCTIONNEMENT	28 833,70 €
RÉSULTAT GLOBAL	193 578,77€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** Le compte financier Unique 2025 du budget Eau et Assainissement ,

- **SIGNE** le registre les membres présents .

Délibération: N°2026/31

Objet: AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, après avoir approuvé le compte financier unique du Budget de la Eau et Assainissement de l'exercice 2025

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître:

- Un excédent de fonctionnement de: 7 838,18 €
- Un excédent reporté de: 20 995,52 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **28 833,70 €**

- Un excédent d'investissement de: 164 745,07 €
- Un déficit des restes à réaliser de: 0,00 €
Soit un excédent de financement de: 164 745,07 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit:

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 Excédent	28 833,70 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	28 833,70 €
<hr/>	
- Résultat d'investissement reporté (001) EXCÉDENT	164 745,07€

Délibération: N°2026/32

Objet: Vote du Compte financier Unique du Budget Communal

Madame la Maire, présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique exercice 2025 du Budget Communal, et arrête ainsi les comptes.

***Investissement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2025	786 393,95 €
	Réalisé en 2025	431 031,28 €
	Reste à réaliser :	60 448,92 €
RECETTES	Prévu au budget 2025	786 393,95 €
	Réalisé en 2025	234 990,17 €
	Reste à réaliser :	

*** Fonctionnement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2025	809 137,61€
	Réalisé en 2025	371 121,78€
	Reste à réaliser :	0,00 €
RECETTES	Prévu au budget 2025	809 137,61€
	Réalisé en 2025	820 650,37 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

***Résultat de Clôture de l'exercice :**

INVESTISSEMENT	-196 041,11 €
FONCTIONNEMENT	449 528,59 €
RÉSULTAT GLOBAL	253 487,48 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** Le compte financier Unique 2025 du budget Communal,
- **SIGNE** le registre les membres présents .

Délibération: N°2026/33

Objet: AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET COMMUNE 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire Perrine LENZINI, après avoir approuvé le compte financier unique du Budget de la Commune de l'exercice 2025

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître:

- Un excédent de fonctionnement de:	155 985,98 €
- Un excédent reporté de:	293 542,61 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	449 528,59 €
--	---------------------

- Un déficit d'investissement de:	196 041,11 €
- Un déficit des restes à réaliser de:	60 448,92 €
Soit un besoin de financement de:	256 490,03 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit:

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 Excédent	449 528,59 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	256 490,03 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	193 038,56 €

- Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	196 041,11 €
---	---------------------

Délibération: N°2026/34

Objet: VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026

- Vu le code générale des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2026,
- Vu la loi n°80-10 du 10 Janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,
- Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame la Maire présente la délibération N°2026-21 en date du 31 Mars 2026 et propose de modifier le taux de la taxe d'habitation .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

• **Taxe Foncière bâti (TFB)** **36,52 %**

• **Taxe Foncière non bâti (TFNB)** **81,36 %**

- **D'AUGMENTER** le Taux de la Taxe d'Habitation

• **Taxe d'habitation (TH)** **9,69 %**

- **D'INFORMER** cette décision aux services préfectoraux.

- **DE TRANSMETTRE** une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

- **DIT** : Que la présente délibération modifie et remplace les dispositions de la délibération n°2026-21 en date du 31 Mars 2026 relatives aux taux des impôts directs

Questions diverses

Salle Polyvalente : L'association Gym et L'APEL ont fait une demande pour la manifestation de la randonnée du Dimanche 10 Mai 2026 pour avoir la gratuité de la salle polyvalente . (6 Pour et 2 abstentions) demande acceptée.

Salle de Réunion : Pour le moment ne plus prendre de réservation .

Appartement et Salle Polyvalente le chauffage sera éteint à partir du 15 Mai 2026.

Ecran village : Deux séances sont prévues le 15/07/2026 et le 14/08/2026.

Date du prochain Conseil Municipal Mardi 26 MAI à 20h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 21H03

Secrétaire séance

E.MAILLE



Madame La Maire

P. LENZINI



